



www.sante-environnement-jura.fr

LA LETTRE

N° 2025 33

27 octobre 2025

DEPASSEMENTS D'HONORAIRES : UNE STRATEGIE

Les dépassements d'honoraires ont augmenté de 7% par an depuis 2021. C'est le résultat de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2016 qui a obligé les entreprises à contracter un accord groupe prenant en charge la complémentarité en santé.

A partir de cette date dans les entreprises privées, et à partir de 2025 dans la fonction publique, la couverture complémentaire santé ne relève plus d'un choix individuel, mais d'un accord entre l'employeur et les salariés de l'entreprise. Ces contrats sont obligatoires et les salariés ne peuvent s'y soustraire. Pour faire passer la pilule, l'employeur doit prendre en charge au moins la moitié de la prime d'assurance. Le fait que ces contrats soient couverts par une mutuelle, un organisme de prévoyance ou une assurance privée, ne change rien à l'affaire. **Il s'agit bien d'un acte d'assurance et non plus d'une solidarité du moment que ces contrats excluent les personnes hors de l'entreprise.**

Le fait que le MEDEF qui pousse des hauts cris sur les charges sociales, ait signé cet accord sans crier sur cette nouvelle charge, montre bien que c'est bon pour les profits financiers. **Cela montre bien également qu'il s'agit d'une stratégie pour attaquer le service public de santé et de solidarité créé en 1945 et dans les années suivantes.** Cela ne sent pas bon pour les populations.

Les effets de ces contrats groupes d'entreprises, ce sont :

1° - La fin de la solidarité entre ceux qui

ont un emploi et ceux qui sont hors de l'entreprise (étudiants, chômeurs, retraités) alors que ce sont, de par leur situation, les personnes les plus à risques en matière de santé.

2° - Pour obtenir un contrat groupe dans la complémentaire santé, tous les postulants vont faire de la surenchère dans les prestations couvertes et notamment sur la prise en charge des dépassements d'honoraires qui plombent les budgets en matière de santé. D'ailleurs n'entendons pas dire « j'ai une bonne mutuelle, elle prend tout en charge ».

Alors les médecins s'engouffrent dans les augmentations d'honoraires en dépassant très largement les tarifs conventionnels. Dès lors, selon la CNAM, 85% des chirurgiens, 73% des gynécologues, 70% des ORL, 68% des ophtalmologues pratiquent des dépassements d'honoraires toujours de plus en plus élevés. Et aujourd'hui, 87% des chirurgiens, 89% des gynécologues, 85% des anesthésistes s'installent en secteur à honoraires libres.

Mais la prise en charge de ces dépassements dans ces contrats groupes financés en partie par les entreprises, entraîne de graves difficultés pour ceux qui sont en dehors. Ces derniers doivent, soit payer des sommes très importantes pour avoir une couverture complémentaire satisfaisante, soit renoncer à certains soins.

3° - Le départ de nombreux médecins des hôpitaux publics vers le privé où ils peuvent pratiquer des honoraires élevés amenant une désertification dans les hôpitaux publics.

4° - La mise en cause du conventionnement entre les médecins et la Sécurité Sociale. Qui aboutit à un démantèlement

des solidarités dans notre pays.

5° - Cela permet de démanteler la Sécurité Sociale (Voir notre site internet et notre bulletin spécial 80 ans de la Sécu).

Tout ceci pour le plus grand bénéfice de la finance et de ses actionnaires. Le domaine de la santé a été rendu rentable pour elle. A l'instar du Crédit Agricole, elle s'installe dans l'actionnariat des nombreuses multinationales de la santé comme RAMSAY SANTE

Mais là, où la finance passe, les solidarités trépassent pour le plus dam des populations.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association